



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 10 avril 2017

PREAVIS N° 17/2017
concernant le rapport de gestion
de la Municipalité année 2016

Responsable : la Municipalité

Commission chargée de l'étude
de ce préavis

Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2013 et de l'article 110 du règlement du Conseil communal du 10.11.2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2016.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis N° 16/2017

Table des matières

Avant propos

1 - Administration générale

- 1.1 Résumé
- 1.2 Organisation
- 1.3 Personnel communal
 - 1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal
 - 1.3.2 Personnel communal du greffe
 - 1.3.3 Service d'archives
 - 1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux
 - 1.3.5 Entretien du temple
 - 1.3.6 Service d'exploitation communale
 - 1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure
 - 1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2016
 - 1.3.9 Réunions du personnel
- 1.4 Gestion des assurances
- 1.5 LPP – Caisse de retraite
- 1.6 Salaires
- 1.7 Sports
- 1.8 Transports publics
 - 1.8.1 Cartes journalières de transport
 - 1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez
- 1.9 Informatique
- 1.10 Site Internet
- 1.11 Motions/référendums/pétitions/interpellations
- 1.12 Affaires litigieuses
- 1.13 Naturalisations-Bourgeoisies
- 1.14 Statistiques communales

2 – Finances

- 2.1 Généralités
- 2.2 Bourse communale

3 - Domaines – Bâtiments communaux

- 3.1 Terrains et domaines
- 3.2 Forêts communales
 - 3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline
 - 3.2.2 Pâturages
 - 3.2.3 Parc Jurassien Vaudois (PRNJV)
 - 3.2.4 Bois de Chênes
- 3.3 Bâtiments
 - 3.3.1.1 Bâtiments « administratifs », Maison Gothique, CTC, maison «Seemann», stand de tir, fontaines communales, local/buvette de la société de pétanque
 - 3.3.2 Ancienne Poste
 - 3.3.3 Auberge
 - 3.3.4 Collèges
 - 3.3.5 D'Une Fontaine à L'Autre
 - 3.3.6 Le Montant « Bâtiment 1912 »
 - 3.3.7 Boucherie
 - 3.3.8 Eglise
 - 3.3.9 Le Gossan
 - 3.3.10 Le Pavillon
 - 3.3.11 « Source Vive » Bâtiment route de la Gare 10

- 3.3.12 SDIS, nouvelle caserne des pompiers
- 3.3.13 Chauffage à distance Genolier CàD SA
- 3.3.14 Constructions privées
- 3.3.15 La Cure
- 3.3.16 Règlement des constructions
- 3.3.17 Police des constructions
- 3.3.18 Concept Energétique des Communes vaudoises
- 3.3.19 Divers

4 – Travaux

- 4.1 Routes et réseau routier
- 4.2 Voirie
- 4.3 Cimetière
- 4.4 Traitement des déchets
- 4.5 Réseau d'égouts, d'épuration
- 4.6 Cours d'eau

5 - Instruction publique et Cultes

- 5.1 AISGE
- 5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires
- 5.3 Evolution de la population scolaire
- 5.4 PPLS
- 5.5 RAT
- 5.6 Culte

6 - Police

- 6.1 Police communale - SIR
- 6.2 Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie
- 6.3 Défense incendie
 - 6.3.1 SDIS Nyon-Dôle
 - 6.3.2 Rétrospectives 2016
 - 6.3.3 Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – Site de Genolier
- 6.4 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – Aide à la population

7 - Sécurité sociale

- 7.1 Sécurité sociale 71 – Prévoyance sociale 72

8 - Services industriels

- 8.1 Eaux

9 - Divers

- 9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la Commune de Genolier
- 9.2 Conseil Régional
- 9.3 Sociétés locales

10 Relations avec la population

11 Rapport de gestion sur l'exercice 2016 de la commission de gestion

12 Compétence à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

13 Autorisation générale accordée à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles et des droits réels immobiliers et achats en parts de sociétés immobilières pour un montant de CHF 100'000.--

14 Conclusion

Avant-propos

La Loi sur les communes (art. 93 b) prévoit que le rapport de la Municipalité décrit la situation qui prévaut dans la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

Certains commentaires sont similaires, voire identiques à ceux de l'année dernière.

Il est possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Résumé

2016 a vu le renouvellement des Autorités communales au 1er juillet scindant ainsi l'année en deux semestres.

Au niveau de la Municipalité, Monsieur André Darmon a été élu en remplacement de Monsieur Claude Bürki, ce dernier n'ayant pas souhaité poursuivre l'aventure entraînant ainsi une nouvelle répartition des dicastères.

Outre la gestion courante de nombreux projets, l'aboutissement de deux d'entre eux, et pas des moindres, ont eu lieu en 2016 avec l'achèvement de la caserne pompiers et la mise à disposition de la population de Genolier de la nouvelle déchèterie de la Caisserie.

La liste complète des préavis est détaillée en pages 9 et 10.

Pour certains projets, vous trouverez une explication plus détaillée du responsable du dicastère.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Claude Bürki du 1^{er} juillet 2015 à la fin de la législature et depuis le 1^{er} juillet 2016, par Monsieur Jean Zucchello.

La Municipalité a tenu 60 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 386 pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire des photocopies sont mises à leur disposition.

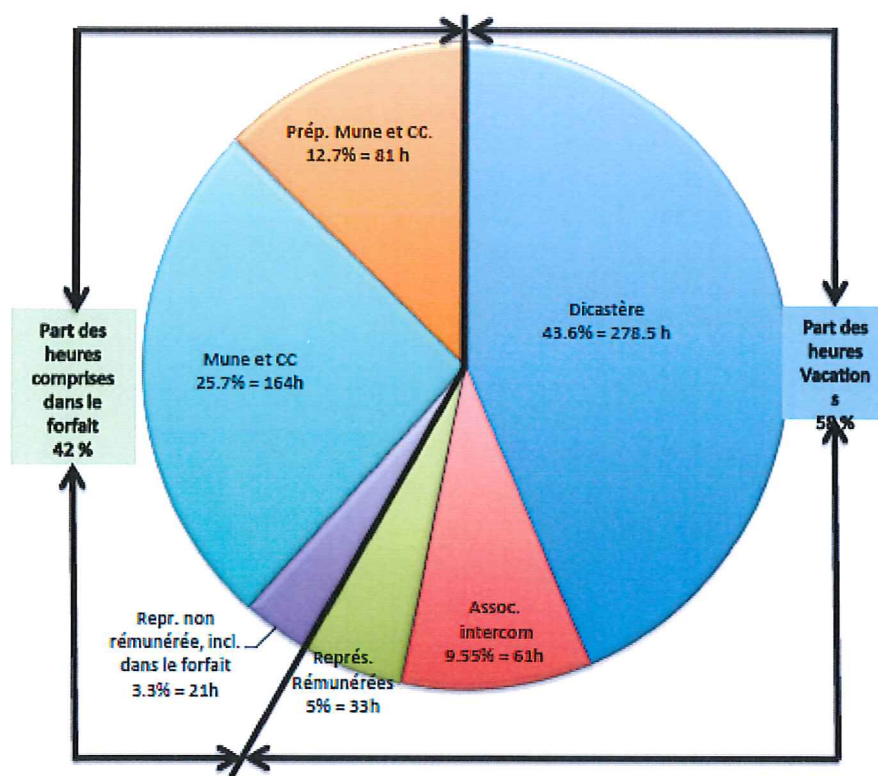
En plus des réunions ordinaires de la Municipalité représentant 163 heures et les participations aux séances du Conseil communal, les municipaux ont investi 3'136 (2'988.50) heures dans diverses associations, réunions ou gestion de dossiers.

Un exemple de répartition de ces heures vous est présenté ci-dessous :

du 01.07.2016 au 31.03.2017 calculé sur 12 mois

Libellé	Détails		Libellé	Vacations - Forfait	
	Heures	% du tot		Heures	% du Total
Dicastère	278.5	43.62%	Vacations	372.5	58%
Assoc. Intercom	61	9.55%			
Représ. Rém	33	5.17%			
Repr.non rém	21	3.29%	Forfait fixe	266.0	42%
Mune et CC	164	25.69%			
prép. Mune et CC	81	12.69%	Totaux	638.5	100%
Totaux	638.5	100%			

Ces chiffres varient en fonction des dicastères



Une « Directive concernant les indemnités fixes et vacations », Municipalité de Genolier, est jointe au présent rapport pour information.

1.2 Organisation

Organisation de la Municipalité jusqu'au 30 juin 2016.

Florence RATAZ FRA 022/366.33.43 079/229.26.66	Claude BÜRKI CBU 022/366.23.60 079/286.61.87	Georges RICHARD GRI 022/366.26.02 079/551.18.90	Jean ZUCHELLO JZU 022/366.33.56 079/625.35.26	Gérald GIRARDET – GGI 022/366.85.50 079/206.49.35
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
Georges RICHARD GRI	Gérald GIRARDET GGI	Jean ZUCHELLO JZU	Florence RATAZ FRA	Claude BÜRKI CBU
<p><u>Administration générale</u> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridiques</p> <p><u>AISGE</u> Présidente du CODIR Ecoles liaison avec Directeur, doyens, maîtres PPLS – Classes D Conseil d'établissement Budgets/comptes écoles</p> <p><u>Clinique dentaire</u></p> <p><u>Transports publics</u> NSTCM Transports scolaires</p> <p><u>RAT</u> Membre (<i>rempl.GRI</i>)</p> <p><u>Police communale</u> + police 2000 (<i>rempl.JZU</i>)</p>	<p><u>Bâtiments communaux</u> Salle communale Auberge Administration Maison Gothique Ancienne Poste Une Fontaine à l'Autre Eglise Boucherie Route de la Gare Pavillon Ecole 1912</p> <p><u>Constructions privées</u> Enquête Permis de construire Permis d'habiter Contrôle des chantiers</p> <p><u>Chauffage à distance</u> Genolier CàD SA Conseil d'Administration <u>AISGE</u> Conseil Intercommunal <u>La Colline</u> Président AG</p>	<p><u>Domaines</u> Terrains propriété de la commune PPA Parcs - Cimetière</p> <p><u>Gestion déchets</u></p> <p><u>Paroisse</u></p> <p><u>PCI communale</u> ORPC + PCI Communale</p> <p><u>Cours d'eau et environnement</u></p> <p><u>Bois de Chênes</u></p> <p><u>Conseil Régional</u></p> <p><u>Feu</u> Commission feu Collaboration avec Givrins et Trélex</p> <p><u>Affaires sociales</u> OMSV – Hôpital GHOL ORP - ARAS</p>	<p><u>Finances</u> Budget-comptes Lignes de crédits Emprunts Préavis avec demande de crédit Relations avec banque et fiduciaire Facture sociale Impôts</p> <p><u>Eaux-égouts</u> Réseau eau Réseau égouts Réservoirs communaux Connexion SAPAN SANE</p> <p><u>Feu</u> Commission feu Collaboration avec Givrins et Trélex</p>	<p><u>Routes</u> Routes communales Liaison routes cantonales Déneigement Nettoyage routes-trottoirs</p> <p><u>Forêts</u> Liaison avec garde-forestier et inspecteur forestier Forêts communales Forêts hors Commune de Genolier PJV (parc jurassien vaudois) Plan forestier Plan touristique Jurassien Triage la Colline</p> <p><u>Terrains hors commune</u> Chalets d'alpage Chèvrerie</p> <p><u>AISGE</u> CODIR</p>

Organisation de la Municipalité depuis le 1^{er} juillet 2016

<p>Florence RATAZ FRA 022/366.33.43 079/229.26.66</p>	<p>André DARMON - ADA 079/179.99.18</p>	<p>Georges RICHARD GRI 022/366.26.02 079/551.18.90</p>	<p>Jean ZUCHELLO JZU 022/366.33.56 079/625.35.26</p>	<p>Gérald GIRARDET GGI 022/366.85.50 079/206.49.35</p>
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
Georges RICHARD GRI	Gérald GIRARDET GGI	Jean ZUCHELLO JZU	Florence RATAZ FRA	André DARMON ADA
<p><u>Administration générale</u> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique</p> <p><u>AISGE</u> CODIR</p> <p><u>Clinique dentaire</u></p> <p><u>Transports publics</u> NSiCM</p> <p><u>RAT</u></p> <p><u>Police</u></p> <p><u>Affaires sociales</u> OMSV Hôpital GHOL ARAS ORP</p>	<p><u>Routes</u></p> <p><u>Forêts</u> Parc Jura Vaudois La Colline</p> <p><u>Cours d'eau</u></p> <p><u>Terrains hors commune</u> Chalets d'alpage Pâturages</p> <p><u>PCI communale</u> ORPC + PCI Communale</p> <p><u>Concept énergétique et environnement</u></p>	<p><u>Domaines-Urbanisme</u> Terrains propriétés de la commune PGA - PPA Parcs et terrains de sport, Cimetière</p> <p><u>Gestion déchets</u></p> <p><u>Bois de Chênes</u></p> <p><u>Conseil Régional</u></p> <p><u>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle</u></p> <p><u>Activités sociales locales</u> <u>Paroisse</u> <u>Genolier-Info</u></p>	<p><u>Finances</u> Budget et Comptes annuels Emprunts et financements</p> <p><u>Eaux-égouts</u> Réseau d'eau potable Réseau d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) Réservoirs communaux SAPAN / SANE SIDEMO APEC</p> <p><u>Délégation Feu</u></p> <p><u>Genolier CàD SA</u> Conseil d'administration Gestion administrative</p>	<p><u>Bâtiments communaux</u> Entretien et aménagements Nouveaux projets Relations avec la régie</p> <p><u>Constructions privées</u> Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal</p> <p><u>La Chèvrerie</u></p> <p><u>AISGE</u> CODIR</p> <p><u>La Colline</u> Président du CI</p>

Préavis déposés au Conseil communal en 2016 – ancienne législature

Préavis No	Objets	Décision
65/2016	Concernant une demande de crédit de CHF 32'400.—TTC pour le remplacement de la dalle en béton recouvrant le réservoir d'eau du chalet d'alpage de l'Haut-Mont	Accepté le 9 juin 2016
66/2016	Concernant les comptes de l'exercice 2015	Accepté le 9 juin 2016
67/2016	Concernant le rapport de gestion 2015 de la Municipalité	Accepté le 9 juin 2016
68/2016	L'adoption de la Convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la Source du Montant et de la nappe de la Cézille	Accepté le 9 juin 2016
69/2016	Concernant un crédit de CHF 100'000.— pour le rachat des actions de Genolier CàD SA détenues par la Forestière qu'elle détient depuis la construction de la SA en 2003	Accepté le 9 juin 2016
70/2016	Précisant le traitement et les indemnités de la Municipalité du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016	Accepté le 9 juin 2016
71/2016	Concernant une demande d'autorisation de vendre le terrain correspondant au droit de superficie N° 367 de 1'332m ² à La Chèverrie, située sur la Commune d'Arzier-Le Muids	Accepté le 9 juin 2016
01/2016	Indemnités versées au secrétaire du conseil communal	Accepté le 9 juin 2016

Préavis déposés au Conseil communal en 2016 – nouvelle législature

Préavis No	Objets	Décision
01/2016	Concernant la compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 25'000.— par cas et au maximum pour CHF 125'000.— par année comptable pour la législature 2016-2021, avec prolongation pour mise en place de la nouvelle législature jusqu'au 31.12.2021	Accepté le 8 septembre 2016
02/2016	Concernant une demande d'établissement d'une ligne de crédit de CHF 500'000.— pour des dépassements temporaires, auprès d'un institut financier agréé pour la législature 2016-2021	Accepté le 8 septembre 2016
03/2016	Concernant les autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition ou l'aliénation de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2016-2021	Accepté le 8 septembre 2016
04/2016	Concernant une demande d'autorisation générale pour placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès d'un institut financier agréé pour la législature 2016-2021	Accepté le 8 septembre 2016
05/2016	Concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021	Accepté le 8 septembre 2016
06/2016	Concernant une demande de crédit de CHF 54'216.—TTC destiné à la participation financière de la commune de Genolier pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine	Accepté le 8 septembre 2016
07/2016	Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2017	Accepté le 27 octobre 2016
08/2016	Concernant le traitement des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 et la réponse au postulat déposé au CC du 09.06.2016	Refus le 27 octobre 2016
09/2016	Relatif à la détermination du Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021	Accepté le 8 décembre 2016
10/2016	Budget communal 2017	Accepté le 8 décembre 2016

11/2016	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'332m2 et le chalet qui y est construit, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant de CHF 747'960.—TTC	Retrait le 27 octobre 2016
12/2016	Concernant le traitement des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 (sans changement par rapport au préavis 70/2016)	Accepté le 8 décembre 2016

1.3 Personnel communal

1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal

Comme mentionné dans le précédent rapport, Mme Marta Dios-Steinemann, nouvelle adjointe au greffe et préposée au contrôle des habitants est entrée en fonction le 1er janvier de cette année, et Monsieur Daniel Barras a commencé son travail en tant qu'agent d'exploitation le 01.05.2016 .

Monsieur Timur Nigorita a quitté, comme convenu, la commune après avoir réussi son CFC d'agent d'exploitation tandis que Monsieur Matthieu Tavel poursuit sa formation dans cette même branche en 2^{ème} année. Nous n'engageons pas d'apprenti supplémentaire cette année, mais poursuivrons dès 2018 notre rôle de commune formatrice.

1.3.2 Personnel communal du greffe

Mme Carmen Deléderray	1.00 EPT	secrétaire du greffe
Mme Danielle Jayet	0.55 EPT	adjointe du greffe
Mme Marta Dios-Steinemann	0.50 EPT	adjointe au greffe, contrôle des habitants

1.3.3 Service d'archives

La gestion des archives est toujours confiée à la société Pro-Archives.

1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux

Suite aux problèmes de santé de Mme Suzanne Stoehr, nous avons dû, en 2015 déjà, pour pallier à son absence, et en plus de son remplacement partiel par Mme Fatima Rech, faire appel à une société de nettoyage (CTA) dont le mandat s'est terminé en juin 2016 pour le Gossan et septembre 2016 pour les bâtiments communaux. A notre grande satisfaction, Mme Suzanne Stoehr assume donc de nouveau seule l'entretien des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan (y compris vestiaires et grande salle)
- Ancienne Poste et salle du 700^{ème}
- Maison Gothique
- Administration communale
- Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Pavillon

1.3.5 Entretien du temple

Mme Fatima Rech poursuit son travail d'entretien du temple et nous la remercions.

1.3.6 Service d'exploitation communale

Les personnes suivantes sont en charge de ce service :

M. Cédric Blumenstein	chef d'exploitation 100%
M. Bruno de Matos	employé 100%
M. Daniel Barras	employé 100%
M. Mathieu Tavel	apprenti agent d'exploitation (2 ^{ème} année)

1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure

Déchèterie Barin selon horaire d'ouverture, M. Thyll Brunner (0.25. EPT), il est secondé lors de ses absences par M. Claude Alby.

Mme Fatima Rech nettoyage réfectoire scolaire suite au départ de Mme Jutta Bolay qui nous a quitté à regret pour des raisons de santé.

Nous avons engagé durant les vacances scolaires 2 jeunes pour différentes activités à la voirie.

1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2016

5 municipaux	env.	2.00 EPT
3 employées du greffe		2.05 EPT
1 boursier		0.50 EPT
3 employés d'exploitation		3.00 EPT
1 apprenti exploitation		(volontairement pas chiffré)
3 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total	env.	8.80EPT

La masse salariale de notre personnel au 31.12.2016 est de CHF 740'232.70 et pour la Municipalité CHF 233'568.70 contre CHF 831'010.60 et CHF 225'179.60 comptes 2015.

1.3.9 Réunions du personnel

Une réunion est organisée par année pour informations au sujet de la LPP.
Des entretiens-évaluations sont menés une fois par année avec chaque employé.

1.4 Gestion des assurances

La gestion de nos différentes assurances est assurée par ProConseil Solutions SA à Morges. Cette dernière procède à chaque échéance de police d'assurance à une analyse détaillée et nous propose entre 3 et 5 possibilités de remplacement.

1.5 LPP – Caisse de retraite

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2016 est de 115 % alors qu'elle était de 117% à fin 2015.

1.6 Salaires

Des augmentations, ajustements ou primes ont été accordées à certains employés, bien que l'augmentation du coût de la vie ait été négative.

1.7 **Sports**

Terrains de sports - Place de jeux - Terrains de pétanque - Stand de tir

- Installation d'une programmation pour arrosage des deux terrains de sport. Ce qui permet d'arroser aux meilleurs moments pour la nature et hors des fortes consommations au bénéfice de la population.
- Les différents aménagements sont utilisés à la satisfaction des sportifs ou des enfants et des mamans en ce qui concerne la place de jeux proche du Pavillon.
- De nombreuses manifestations et des concours sont organisés chaque année. La Municipalité veille à l'entretien régulier des installations.
- Rappelons que les buvettes de la Pétanque ou du stand de tir peuvent être louées par les habitants de Genolier. Les réservations, en fonction des calendriers des deux sociétés, sont à faire auprès du Greffe

1.8 **Transports publics**

1.8.1 **Cartes journalières de transport**

Deux cartes de transport sont toujours mises à disposition des habitants de Genolier pour un prix de CHF 45.—, fixé d'un commun accord avec les communes de la lignes du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de CHF 26'600.- est couvert à concurrence de CHF 23'715.— (comptes 2016).

1.8.2 **Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez**

Les usagers de la ligne sont en constante augmentation, ce sont plus d'un million de passagers qui est transporté annuellement.

L'étude de la mise en conformité de la gare de Genolier, ayant pour but de sécuriser les quais et de les adapter au nouveau matériel roulant, permettant ainsi une plus grande accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est terminée. La présentation pour la population a eu lieu le 12 avril et la mise à l'enquête s'est terminée le 12 mai, soulevant 8 oppositions qui seront traitées directement par l'OFT (Office Fédéral des transports).

Le projet du dépôt ferroviaire de Trélex a été déposé à l'enquête publique durant l'année 2013, il est malheureusement toujours bloqué en raison de l'entrée en vigueur de la LATC. Le CA en collaboration avec le service cantonal de la mobilité entreprend toutes les démarches nécessaires afin de trouver une solution.

P+R de l'Asse

Les communes de l'axe du NStCM et la compagnie de chemin de fer travaillent à la recherche d'une solution foncière pour la réalisation d'un P+R de 60 places à l'Asse.

1.9 **Informatique (rubrique 190.311)**

Notre parc informatique a été entretenu et partiellement renouvelé comme il se doit et donne à ce jour encore satisfaction.

1.10 Site Internet (www.genolier.ch)

Un nouveau site internet est toujours à l'étude et il est probable que comme pour de nombreuses communes du canton, nous fassions appel à Ofisa pour la fourniture d'un « site type », facilement utilisable par la population, compatible sur tous les genres de support et surtout « nourrissable » aisément par nos employées du greffe.

1.11 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

Un postulat concernant l'application et la comptabilisation des heures de vacations a été déposé au Conseil communal du 9 juin 2016, la Municipalité y a apporté réponse dans son préavis 8/2016.

1.12 Affaire(s) litigieuse(s)

Nous avons dû faire appel à notre avocat conseil Me Freymond pour les terrains en droit de superficie à la Chèvrerie, l'affaire s'est terminée par un jugement exécutoire le 8 juin 2016 nous enjoignant le versement de CHF 3'690'000.— pour l'achat de 9 chalets sur les dites parcelles. Nous sommes encore en négociation pour plusieurs d'entre elles avec les anciens superficiaires et continuons de fait à faire appel au service de notre avocat conseil.

Ce dernier a également été sollicité dans le cadre d'une opposition pour une nouvelle construction, les opposants ayant maintenu leur recours au tribunal administratif. L'affaire est toujours en cours en 2017.

1.13 Naturalisations-Bourgeoisies

En 2016, 14 enquêtes ont été effectuées par le bureau d'investigation M. Pierre-Alain Josseron et la municipalité a procédé à 14 auditions de candidats. 14 personnes ont été naturalisées en 2016.

1.14 Statistiques communales

Pyramide des âges	Annexe N° 1
Statistique des habitants	Annexe N° 2

2. FINANCES

2.1 Généralités

Rappel sur les Comptes 2013, 2014 et 2015 :

Le bouclage des finances communales pour l'année 2013 a montré un résultat très négatif (le montant des factures cantonales pour la Péréquation/Facture sociale/Réforme policière 2013 en avaient gravement plombé les Comptes (environ CHF 1'400'000.- de déficit), suivi d'une très bonne année 2014. En 2015, les rentrées fiscales se sont révélées moins bonnes que prévu au budget. Dans une moindre mesure, les bonnes surprises ne sont venues que des impôts sur les successions, des impôts frontaliers et des dissolutions de créances d'impôts pour des taxations tardives qui ont été traitées de manière définitive. Malgré cela le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts de 2013 à 2017. Cette stabilité nous a donné raison, car le côté cyclique de ces factures cantonales pourrait nous inciter à réagir précipitamment sans le recul nécessaire.

Pour le dicastère **45**, décision a été prise par la Municipalité de répartir en trois volets les comptes « Déchets et Ordures » dans le Budget 2017 :

450 Déchèterie et Eco-points / 451 Ordures ménagères / 452 Déchets routiers et spéciaux. Le but visé étant de mieux maîtriser la couverture financière de ces comptes de charges, qui sont soit financés par la taxe « EM »(Equivalent-Ménage), soit par la taxe au sac, en diminuant tant que faire

se peut la part financée par l'impôt du contribuable, et ainsi de répondre le mieux possible à la loi fédérale du « Pollueur-Payeur ».

Quant au résultat du dicastère **46** pour les eaux usées, - étant donné que la Municipalité a décidé d'attribuer les taxes de raccordement intégralement au Fonds de réserve concerné -, il est en train de s'équilibrer avec l'augmentation de la taxe d'épuration effectuée en 2016. Pour mémoire, une taxe fédérale sur les micropolluants nous a été demandée dès 2016 !

Le dicastère **80** pour l'eau potable se porte bien : plus de CHF 120'000.- de taxes de raccordement qui n'apparaissent pas dans le résultat 2016 car affectées à son propre fonds de réserve !

Emprunts 2016 :

Aucun nouvel emprunt n'a du être contracté en 2016, si ce n'est le renouvellement d'un emprunt UBS de 2 Millions par le même montant auprès de la SUVA pour notre immeuble « D'une Fontaine à l'Autre ». La trésorerie courante a pu faire face malgré tous les investissements réalisés en 2016 (Caserne-CTC-Appartements, Déchetterie, Chèvrerie, etc.).

Budget 2017 :

Dès le mois d'octobre 2016, ce sont les acomptes prévisionnels annoncés par l'Etat pour la Péréquation/ Facture sociale/ Réforme policière 2017 qui sont arrivés: ceux-ci se sont heureusement stabilisés à un seuil qui devient supportable d'où un budget 2017 assez optimiste !

Le Préavis N° 16/2017 concernant les « **Comptes 2016** » est là pour confirmer en grande partie ce qui a été dit plus haut.

2.2 Bourse communale

Tenue à satisfaction par M. Olivier Rochat.

3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

3.1 Terrains et domaines

LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire)

Encore autant de questions qu'il y a une année pour la LAT et ses règlements d'application. A fin 2016, le Grand Conseil n'avait pas encore traité le dossier. Une seule certitude, après concertation entre le Conseil d'Etat et les associations de communes, la date de référence pour le calcul de l'augmentation de population sera 2014 et non 2008 comme prévu initialement.

A Genolier, selon les premières estimations, non vérifiées, il semble qu'il sera difficile de poursuivre le développement de la commune, surtout en dehors du cœur de localité. Qu'en sera-t-il du projet Morant-Lorraine (derrière la gare) et du PPA Sous-la-Ville accepté par le Conseil communal en juin 2014 ? Comme dans beaucoup de communes du canton, la Municipalité est dans l'attente de décisions et de plus d'informations avant de réactiver certains dossiers.

PGA (Plan Général d'Affectation)

La poursuite de ce dossier initié en 2006 est liée à la LAT. Donc, en attente. Par contre, le Schéma directeur du Nyon St-Cergue a pu être signé avant la fin de la législature. Une étude concertée pour le développement de notre région est non seulement nécessaire, mais exigée par les instances cantonales et régionales. Elle permet ensuite à chaque commune de Nyon à St-Cergue d'entreprendre ou de finaliser son PGA.

La déchetterie de Barin (illégale) remplacée par celle de La Caisserie, et le Bois de Chênes qui étaient des éléments bloquants, ne le sont plus aujourd'hui. En relation avec la LAT, la Municipalité

espère finaliser le PGA et le règlement des constructions jusqu'au printemps 2018, puis les présenter au Conseil communal.

Clinique de Genolier

D'entente avec la Municipalité, la Clinique de Genolier a entrepris les démarches administratives en vue de la réalisation d'un projet d'extensions à l'intérieur du périmètre actuel du PPA, dont les objectifs sont les suivants :

- Besoins de surfaces additionnelles dédiées aux activités ambulatoires
- Création d'un centre de physiothérapie
- Développement des activités de recherche, de formation et de nouvelles techniques médicales
- Amélioration du confort des patients sur l'ensemble du site.

Après le retour de l'examen préalable auprès des services de l'Etat, l'enquête publique était prévue au début 2017, avec ensuite traitement des oppositions éventuelles, puis dépôt auprès du Conseil communal pour un examen envisagé en juin.

3.2 Forêts communales

3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline

Surfaces gérées par le Groupement

Genolier : 380 Ha

Givrins : 422 Ha

Total : 802 Ha

Exploitation et ventes

Suite à la détérioration du prix du marché nous avons réduit le volume exploité dans nos forêts et augmenté les travaux pour tiers. En automne la demande de bois s'est améliorée sans pourtant faire remonter les prix au m³.

Les martelages ont été ciblés dans les peuplement de résineux de qualité afin d'obtenir un meilleur prix à la vente.

Nous avons exploité un total de 3'340 m³ en 2016 contre 3888 m³ en 2015 et 4421 m³ en 2014.

Travaux pour tiers

Un grand nombre de travaux pour tiers ont été effectués cette année, autant pour les collectivités publiques (Coppet, Founex, Arnex et Eysins) que pour des privés. Ces chantiers étaient très variés allant de l'entretien de cours d'eau aux abattages le long de la voie du Nyon-St-Cergue.

Pâturages boisés

Les pâturages de la Genollière, du Haut-Mont et de la Givrins ont bénéficié d'une exploitation afin de rétablir un équilibre entre les surfaces herbeuses et les surfaces boisées de nos alpages.

Murs en pierre sèches

Cette année c'est 42m de murs en pierre sèche sur l'alpage du Haut Mont qui ont été rénovés pour la commune de Genolier et 80 m pour la commune de Givrins Nous avons aussi engagé les services d'un muretier pour remettre en place les couvercles tombés sur les murs rénovés ces dernières 20 années.

Chemins forestiers

Afin de pouvoir produire du bois de feu en tout temps, une place en amont du centre forestier à Givrins a pu être améliorée grâce à la livraison de ballast offert par le Nyon-St-Cergue.

3.2.2 Pâturages

Nos 4 chalets d'alpages (la Fréterette, les Agozats, la Genollière et l'Haut-Mont) sont régulièrement entretenus et sont en bonne condition.

Le remplacement de la dalle en béton du réservoir d'eau de l'alpage du Haut-Mont prévu en 2016 sera finalement fait au printemps 2017.

Les baux de nos 4 alpages ont été revus et reconduits en 2017 pour une année seulement, car une nouvelle estimation des baux sera effectuée dans le courant 2017.

3.2.3 Parc Jurassien vaudois (PNRJV)

Le Parc Jura vaudois est constitué de 30 communes qui forment un territoire de 530 km², soit environ le 20% du canton de Vaud. Ces 30 communes se sont unies en 2013 afin de développer divers projets visant à

- Préserver le patrimoine naturel et paysager
- Développer des activités économiques durables
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- Mise en valeur des produits locaux
- Création d'animations didactiques
- Création d'emplois de proximité
- Appui logistique pour certains projets

Comme chaque année le PJV soutient la réfection des murs en pierre sèches de nos alpages en octroyant des subsides.

Le Bois de Chêne est devenu la porte d'entrée du secteur ouest du PJV.

La résonance du PJV va au delà de nos frontières : le PJV a organisé cette année les journées Europarc qui réunit les représentants des parcs naturels européens.

3.2.4 Bois de Chênes

Permis accordé ! Une année après l'enquête publique, la fondation a reçu au mois d'août le permis de restaurer la ferme-château classée du 17^e siècle. Après les nombreuses études obligatoires, différents travaux préparatoires ont été entrepris à l'automne. A la fin du printemps débiteront ceux liés à la restauration des 7000 m³ comprenant la ferme, son annexe, le fournil et le jardin potager.

En parallèle, une commission travaille depuis plusieurs mois sur le futur concept du plan de gestion du volet nature, en tenant compte des intérêts de chacun et en particulier de la convention de la réserve forestière signée entre la commune de Genolier et l'Etat de Vaud. Tout un programme pour coordonner les différentes activités dans le respect des lois et de la nature.

Pour celles et ceux qui pourraient avoir des doutes, soyez rassurés, le Bois de Chênes restera un magnifique écrin de verdure sans voiture (parkings à l'extérieur comme aujourd'hui). Seul le bâti sera restauré en douceur dans le but d'accueillir les élèves, les chercheurs et autres promeneurs ainsi que deux intendants à temps partiel qui se verront confier des tâches encore à préciser, une présence indispensable pour continuer dans une certaine mesure les activités exercées par M. Meier pendant de nombreuses années.

A fin 2016, le budget d'investissement était couvert à plus de 75%. L'objectif restait de trouver l'entier du financement afin de ne pas pénaliser le futur budget d'exploitation. Des tractations sont toujours en cours avec plusieurs bailleurs de fonds potentiels, et la fondation compte aussi sur l'apport de participations privées via de petits ou plus grands montants.

La Fondation du Bois de Chênes, qui est aujourd'hui au bénéfice d'un droit de superficie signé en novembre 2016, a besoin d'un large soutien de la population. Rappelons que Genolier est propriétaire de 85% de la réserve de plus de 100 ha.

3.3 Bâtiments

Généralités :

Les appartements et commerces suivants sont gérés à notre satisfaction par la régie Rytz & Cie SA à Nyon :

Bâtiment administratif	4	appartements
"Ancienne poste"	3	appartements
	1	commerce "boulangerie – épicerie"
"Auberge"	3	appartements
	1	commerce "auberge communale"
	1	bureau
"D'Une Fontaine à l'Autre"	12	appartements
"Le Montant" bât 1912	2	appartements
Boucherie	1	commerce
Maison "Seemann"	1	appartement
	1	dépôt
«Source Vive» (rte Gare 10)	14	appartements
Caserne SDIS	4	appartements

Les charges sont réparties selon un accord paritaire propriétaire/locataire.

A chaque demande justifiée de locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2016, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier CàD SA :

Bâtiment administratif	appartements et greffe communal
Auberge	café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	appartements
Le Montant	bâtiment scolaire 1912 et appartements
L'Oujon	bâtiment scolaire 1984 et 1998
Le Cordex	bâtiment scolaire 2006
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé
Caserne SDIS	Voirie, caserne pompiers, appartements

Dès juin 2016, le bâtiment abritant la nouvelle caserne des pompiers a été raccordé au réseau du chauffage à distance.

3.3.1 (3500) Bâtiment "administratif", fontaines, Pavillon, CTC, maison "Seemann"

Bâtiment "administratif", place du Village :

Aucune amélioration ou réfection des locaux de l'Administration communale n'a été réalisée. Les locaux de l'Administration communale devant toujours faire l'objet d'une étude générale d'affectation. Le mobilier du secrétariat a été changé et adapté à 3 postes de travail.

Maison « Gothique », route de Trélex

Un appartement a été loué à la fondation « Le Relais » qui s'occupe de familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la fondation via la régie Rytz.

Pose d'un «porte-vélos» devant le greffe.

Centre technique communal (CTC)

Le SDIS de Genolier-Givrins-Trélex et le Centre Technique Communal se partageaient le bâtiment à raison de 1/3, 2/3. Suite à la construction de la caserne et des appartements, ces locaux ont été entièrement attribués au CTC.

Divers achats courants pour le fonctionnement du service, selon le budget.

Maison "Seemann"

Immeuble communal loué en "l'état". Aucune modification importante ni travaux n'ont été effectués dans ce bâtiment. Il est maintenant désaffecté et son locataire a été relogé dans un des 4 appartements de la caserne. Son affectation future et la parcelle sur laquelle il est situé doivent faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

Stand de tir

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Travaux engagés selon le budget, en particulier la modification électrique du chauffe-eau avec la pose d'un interrupteur facilement accessible.

Fontaines communales

Selon budget, fontaine Route de Duillier, modification d'un angle de toiture constamment abîmé par la circulation des camions.

Local/buvette de la société de pétanque

Ce local est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Le fonctionnement du local donne satisfaction aux utilisateurs, sociétés de pétanque ou locataires ponctuels.

3.3.2 (3501.) "Ancienne Poste"

Salle du 700^{ème}

Ce local est apprécié pour la tenue de diverses séances, assemblées pour les sociétés locales ou par la Municipalité. Le système de projection (beamer) ne donne pas satisfaction et devra être adapté aux techniques actuelles.

Pose d'un «porte-vélos» non loin de ce bâtiment.

Epicerie

La fréquentation toujours plus importante de ce commerce induit une augmentation des apports thermiques provoqués par l'accroissement de l'occupation et au rejet dans le local de la chaleur des condensateurs des armoires frigorifiques. La mise en route de la première phase des travaux budgétisés a été amorcée. Les offres qui nous sont parvenues ont été étudiées et au vu de leurs montants très élevés, ce projet a été abandonné. Une autre solution est à étudier.

3.3.3 (3503.) "Auberge"

Aucun changement de locataire n'a été enregistré.

3.3.4 (3504) "Collèges"

Les locations suivantes sont facturées à l'AISGE :

- bâtiment « Le Montant » CHF 45'500.—
- bâtiment « Le Gossan » CHF 225'000.—

Le Montant" (collège 1912)

L'AISGE occupe 2 salles de classes du 1^{er}, une pour son secrétariat et la seconde est utilisée pour les séances de médiations de l'ESPE et pour les séances du CODIR ou comme salle de conférences. La partie dédiée à l'enseignement comprend 2 classes au rez-de-chaussée et une au 1^{er} étage. Au sous-sol, une salle est équipée pour l'enseignement de la cuisine et une salle est dédiée à la bibliothèque communale Matulu. La commune est propriétaire du bâtiment et prend en charge l'entier des travaux d'entretien.

"L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)

L'AISGE est propriétaires de ces bâtiments et en assure une gestion complète.

"Le Cordex" (collège 2007)

L'AISGE est propriétaires de ces bâtiments et en assure une gestion complète.

3.3.5 (3505) « D'Une Fontaine à l'Autre »

Les appartements sont tous occupés. On constate une rotation importante des locataires occasionnant des frais de remise en état des appartements plus importants. Il a été enregistré 3 changements de locataires.

3.3.6 (3506) "Le Montant" - bâtiment 1912

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est occupée par deux appartements loués au deuxième étage et un local au sous-sol par la bibliothèque "Matulu".

Travaux d'entretien, selon budget, en particulier de la sous-toiture, du bâtiment, des chiens-assis, des barrières, soupiraux et des retouches de peinture indispensable après la mise en conformité des installations électriques.

La chaufferie « mazout », propriété de Genolier C&D SA, est insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne, un complément par grand froid et le chauffage de l'eau sanitaire pendant l'été.

Pose d'un « porte-vélos » devant le bâtiment.

3.3.7 (3507) Boucherie

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service compétent. Actuellement ils répondent aux normes. Ils sont maintenus en conformité par le locataire.

3.3.8 (3508) Eglise

Changement et adaptation de l'éclairage plafonnier intérieur et pose d'une main-courante pour l'escalier côté ouest.

3.3.9 (3509) "Le Gossan" (bâtiment communal salle et foyer)

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale.

Les travaux courants de réparation sont régulièrement effectués.

Le réfectoire et la cuisine sont utilisés quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour la préparation et le repas de midi.

Les modifications dans la réglementation de l'attribution de la RPC (Rétribution de l'énergie à prix coutant) provoquent des retards importants dans la prise en considération de notre projet de production d'électricité photovoltaïque. Une étude est en cours pour équiper une partie de la toiture de panneaux solaires photovoltaïques correspondant à la nouvelle réglementation.

Les tuiles couvrant la toiture de ce bâtiment ne sont plus fabriquées et notre réserve est pratiquement épuisée. Des tuiles «spéciales en tôle d'aluminium peinte» sont fabriquées en cas de besoin en attente des modifications concernant le toit solaire. Une mise en état de cette toiture doit être prévue dans le cadre de l'affectation solaire.

Adaptation du système de décodage suite aux changements de transmission des programmes télévision en HD.

Adaptation de l'appareillage de transmission des alarmes feu selon les directives de l'ECA. Travaux non portés au budget 2016, hors de notre connaissance lors de son établissement.

Pose d'un «porte-vélos» non loin du bâtiment.

3.3.10 (3510) "Le Pavillon"

Les nombreuses demandes de location de ce bâtiment confortent la fonction sociale de ce bâtiment. On constate qu'il est occupé par le club de football, par les aînés, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille.

Les chaises et tables sont annuellement révisées et changées si besoin est.

Les façades sont régulièrement entretenues selon un programme annuel établi avec l'entreprise de peinture.

Adaptation du système de décodage suite aux changements de transmission des programmes télévision en HD.

La réfection de la terrasse n'a pas été exécutée et reste un problème à régler. Son nettoyage régulier par les employés de la voirie reste la meilleure solution économique pour l'instant.

Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont assurés par Genolier C&D SA.

3.3.11 «Source Vive» Bâtiment « Route de la Gare 10 »

Le bâtiment a été mis à disposition des premiers locataires à mi-décembre 2013.

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale. 4 appartements ont changé de locataires. Rotation normale pour ce type d'appartements.

Le revêtement extérieur de l'entrée du garage a été mis en conformité en août 2016 selon le protocole de réception des travaux. Des remontées d'eau dans le sous-sol sont constatées lors de certains épisodes orageux, la recherche de la cause n'a pas encore abouti, un sondage à la hauteur du puits filtrant est à prévoir. Le réglage du chauffage reste problématique et a nécessité l'intervention du chauffagiste à plusieurs reprises. Ce problème n'est pas encore définitivement réglé à ce jour les représentants des entreprises concernées (Fournisseur de la pompe à chaleur et installateur du système) ont été convoqués et il leur a été intimé de prendre toute action nécessaire afin de régler définitivement ce problème. ... A suivre.

3.3.12 SDIS Nyon-Dôle – site de Genolier - nouvelle caserne pompiers

Le respect du planning proposait une inauguration officielle du bâtiment en juin 2016 et la mise à disposition des locaux (caserne, voirie et appartements) dans le courant de l'été.

Comme "d'habitude" dans la construction, un retard de livraison, notamment dans les revêtements de façades, a perturbé ces prévisions.

La mise à disposition des locaux a finalement pu avoir lieu fin août pour les pompiers et la voirie et fin septembre pour les appartements.

D'une façon générale, le chantier s'est parfaitement déroulé. Les dépassements aux crédits votés feront l'objet d'explications et d'un préavis.

Divers aménagements hors budget voté, jugés nécessaires, ont été exécutés ou devront l'être :

- Amélioration de l'éclairage des locaux voirie
- Eclairage extérieur de la place de travail devant les locaux voirie
- Installation d'un aérotherme pour la mise hors gel du local et raccordement au chauffage à distance
- Pose d'une résine de protection du sol du garage
- Construction d'un local vélos/poussettes
- etc.

3.3.13 Chauffage à distance "Genolier CàD SA" (la Commune est actionnaire à 100%)

La société créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés. Le Conseil d'administration est formé de deux membres de la Municipalité, de deux membres du Conseil communal et d'un membre extérieur nommé par la Municipalité. Le rachat des actions de la Forestière a fait l'objet d'un préavis municipal accepté par le Conseil communal de juin 2016.

La chaufferie de Genolier CàD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes de Trélex).

A ce jour, 36 bâtiments soit 6 bâtiments communaux, 2 bâtiments scolaires appartenant à l'AISGE et 28 bâtiments privés sont raccordés.

Les comptes de la société anonyme sont bénéficiaires.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités. Selon les nouvelles normes, un filtre à particule devrait être ajouté. Le C&D étudie un plan de rénovation/remplacement des chaudières afin de satisfaire aux nouvelles normes antipollution.

Consommations

	2014/2015	2015/2016
Energie « bois »	2'210'320 kWh	2'403'720 kWh
Plaquettes	770'640 kg	825'200 kg
Energie « mazout »	241'340 kWh	172'350 kWh
Mazout	23'000 kg	16'400 kg
Total	2'451'660 kWh	2'576'070 kWh

3.3.14 Constructions privées

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au Service Technique Intercommunal (STI) et examen par les Services cantonaux selon la procédure habituelle.

Séances pour les problèmes à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec les autorisations accordées afin de délivrer les permis d'habiter.

Les cas de constructions non conformes au permis de construire sont régulièrement traités. Le nombre de litiges subordonnés à l'interprétation des règlements est toujours plus important. A plusieurs reprises, l'intervention du Service Technique Intercommunal a été nécessaire.

Nous constatons une augmentation significative des demandes de permis de construire, certainement que l'effet « LAT » y est pour quelque chose.

3.3.15 La Cure

Le bâtiment est propriété de l'Etat de Vaud qui en assure sa gestion (ne concerne pas la commune).

3.3.16 Règlement des constructions

Le nouveau règlement des constructions issu du travail de la commission ad'hoc nommée par le Conseil communal n'a toujours pas été avalisé par le Canton malgré nos relances régulières.

3.3.17 Police des constructions

En 2016, 24 dossiers de demande de permis de construire ont été soumis au STI (Service Technique Intercommunal) pour analyse, pour un coût total de travaux estimé à Fr. 12,5 mio. Un nombre important de demandes relevant d'autorisations municipales non soumises à enquête publique ou facilitées selon l'article 72d de la RLATC ont été traitées.

En 2016, il a été délivré 21 permis d'habiter.

3.3.18 Concept Energétique des Communes Vaudoises (CECV)

Le Canton de Vaud met en œuvre sa politique énergétique en collaboration avec les communes. La Municipalité a profité d'un subventionnement cantonal pour la mise en place de ce concept et a dressé le profil énergétique communal actuel. Globalement la Municipalité souhaite atteindre les objectifs fixés par la Confédération et le Canton. Si les possibilités existent, les efforts doivent se poursuivre en vue d'atteindre les objectifs de la société à 2000 W.

3.3.19 Divers

La commission de salubrité n'a pas été interpellée.

La Chèvrerie :

Suite à la décision de la Municipalité prise en 2009 de ne pas renouveler les droits de superficie échéant en avril 2016 et confirmée par le préavis 131/2009 accepté par le Conseil Communal, les 11 superficiaires ont été avisés dès le 27 mars 2009 en leur offrant la possibilité d'acquérir le terrain sur le quel est construit leur habitation respective. Cette offre leur a été renouvelée en mai 2010. Seuls 2 d'entre eux ont répondu positivement, l'un en décembre 2010 et l'autre en avril 2014.

Les 9 autres superficiaires, n'ayant pas désiré acquérir les parcelles sur lesquelles sont sises leurs chalets, ils ont initié la procédure arbitrale prévue dans les actes notariaux en désignant leur arbitre, puis la Municipalité a désigné le sien et les deux arbitres ont désigné le Président.

6 n'ont pas souhaité acquérir leur parcelle et encaisseront de la Commune, les montants prévus selon la sentence arbitrale du 8 juin 2016.

Pour une de ces parcelles, dont le couple de superficiaires est très âgé et aux revenus modestes, la Municipalité a proposé de leur conférer un droit d'habitation. Celui-ci est en préparation et sera signé au cours du printemps 2017.

2 propriétaires sont en négociation pour l'achat de leur parcelle respective.

La situation est pour le moins complexe et implique des situations humaines délicates dont nous nous sommes efforcés de tenir compte, nous espérons néanmoins clore ce dossier en 2017 afin de pouvoir initier la vente des parcelles et des constructions le plus rapidement possible.

Préavis 71/2016 non utilisé suite renoncement acheteur.

4. TRAVAUX

4.1 Routes et réseau routier

Une étude préliminaire concernant le changement du revêtement sur les 5 routes principales de la commune a été faite. Cette étude porte sur le remplacement du revêtement actuel par un matériau phono-absorbant. L'exécution des travaux est prévue sur deux saisons. Un préavis sera déposé en 2017.

Une réfection provisoire a été exécutée le long du chemin de la Source par nos employés communaux afin de limiter l'aggravation des dégâts durant l'hiver.

Une étude de ralentissement à 60 km/heure au niveau du Petit Cordex est en cours.

4.2 Voirie

Le personnel de la voirie effectue son travail d'une manière efficace et avec expertise. L'équipe, composée de 4 personnes (3 employés et 1 apprenti), maintient notre commune dans un état irréprochable en toutes saisons. Ils ont notamment déséquipé le poste de commandement de la PC pendant l'hiver, remis en état l'ancienne déchèterie de Barin, sont présents depuis la mise en route de la déchèterie de la Caisserie en plus de leurs tâches habituelles.

4.3 Cimetière

Faute de budget suffisant la restauration du portail d'entrée du cimetière a été reportée à 2017. Pour le reste, satisfaction des familles avec les alternatives à disposition dans notre cimetière, soit tombes à la ligne, tombes cinéraires, Jardin du souvenir ou Columbarium.

4.4 Traitement des déchets

Quelques chiffres concernant les déchets récoltés en 2016 (2015) :

223	(241)	tonnes de déchets ménagers (ou 115 kg (128) par habitants !)
91	(50)	tonnes de déchets organiques (8 mois en 2015)
77	(61)	tonnes de déchets encombrants et plastiques
144	(193)	tonnes de déchets verts
123	(141)	tonnes de papier et carton
92	(93)	tonnes de verre
18	(17)	tonnes de ferraille
72	(49)	tonnes de bois usagé

Déchets organiques

Retour satisfaisant de la population pour ce service au porte à porte, et bilan écologique favorable avec un ramassage le même jour que les communes voisines.

Nouvelle déchèterie de la Caisserie

La saga de la déchèterie est enfin terminée ! Comme cela a été dit lors de l'inauguration du 26 novembre, nous ne l'avons pas appelée *Désirée*, même si ! La Municipalité a préféré lui donner le nom de *Caisserie* en souvenir de l'usine qui était sur le site, et qui comptait une trentaine d'ouvriers occupés à fabriquer des caisses pour Sangal, Castolin, la Fabrique d'allumettes ou l'armée, etc.

Sans refaire à nouveau toute l'histoire des tentatives effectuées par la Municipalité pendant plus de dix ans, aujourd'hui, nous avons un espace fonctionnel, avec les pieds au sec ! Cela permet à chacune et chacun d'effectuer un tri encore plus efficace, donc plus économique pour la bourse des citoyens !

Information importante: verre trié = CHF 5'000.- de ristourne supplémentaire, par rapport au verre non trié, car transport plus proche, donc plus écologique. Meilleure valorisation avec une benne pour le papier et une autre pour le carton !

Rappel: les deux eco-points de La Cézille et de Sus-Chatel complètent le centre de tri de La Caisserie pour beaucoup de déchets. Une analyse concernant les quantités et les coûts générés par chaque site sera effectuée en 2017. Objectif : coûts et bénéfice pour la population avec équilibre obligatoire du compte 450 concernant le traitement des déchets.

4.5 Réseau d'égouts, d'épuration

Dans le but de supprimer les eaux parasites (eaux claires (EC) qui continuent à se déverser dans les eaux usées (EU) ou vice-versa), nous avons poursuivi et terminé les travaux de contrôle et, en même temps les relevés topographiques pour la mise à jour de la cartographie informatique du réseau. Ce travail s'est déroulé par quartier depuis plusieurs années déjà : ce travail s'est poursuivi également en 2016 pour quelques segments restants et difficilement accessibles. Avec ces derniers travaux, le Préavis PGEE va être bouclé et amorti dans l'exercice 2016.

De plus, un curage général et un état des collecteurs par caméra a été entrepris début 2015 pour tous les **collecteurs privés qui ont trois raccordements ou plus**, et qui pourraient être repris dans le domaine public. Ce travail n'ayant pas pu être mené à terme en 2015, il a été poursuivi en 2016. Suite à cela, une analyse et un rapport a été établi. Pour tous les segments en bon état et ne posant pas de problème particulier, les propriétaires concernés seront informés et consultés sur leur accord concernant ce transfert de charge au secteur public. Pour les autres segments, si cela est souhaité par les propriétaires actuels, il sera demandé une mise en conformité à leurs frais, suite à cela seulement, ces secteurs seront repris dans le réseau public.

Dans le cadre de l'entretien général et périodique sur trois ans de notre réseau, un nettoyage de nos collecteurs publics a été entrepris dès septembre 2016 : le réseau communal a été divisé en trois secteurs (Nord-Ouest, Nord-Est et Centre-Sud du village). Le secteur Nord-Ouest a été entrepris en premier, suivront les deux autres secteurs en 2017 et 2018.

4.6 Cours d'eau

Entretien des cours d'eau

Assainissement sous le pont de la route de Coinsins pour un montant conséquent de CHF 20'000.- avec participation financière cantonale.

Entretien réguliers de nos cours d'eau par le personnel de la Voirie. Ces travaux consistent à enlever les embâcles et nettoyer les berges. Cela permet d'éviter des inondations et des modifications non désirées du lit des cours d'eau.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5.1 AISGE (Association Intercommunale Scolaire Genolier et Environs)

L'année 2016 se caractérise, avec le changement de législature, par l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux membres issus des municipalités des cinq communes au sein du Codir. Conscient de cet important changement et afin de garder un rôle plus décisionnel qu'opérationnel, le Codir 2011-2016 a pris la décision de revoir l'organisation de son administration avec l'engagement d'un secrétaire général. Afin de permettre aux 3 personnes qui sont employées à l'AISGE de bénéficier de conditions de travail adéquates, le bureau a déménagé dans une salle de classe du bâtiment "Le Montant".

Le Comité Directeur de l'AISGE (Codir) traite de nombreux dossiers lors de ses séances mensuelles : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, la mise en place et le suivi de l'accompagnement des élèves sur le chemin de l'école (pédibus, péditrain), l'accueil parascolaire dans 4 unités d'accueil pour écoliers (UAPE) , la gestion des restaurants, des bâtiments scolaires et du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans 3 crèches-garderies, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent.

La coordination scolaire et parascolaire est complexe, les responsabilités de chacun : école, parents, communes demandent rigueur et communication constante.

Pour répondre aux impératifs scolaires et parascolaires, il a été nécessaire de repenser l'organisation de l'Etablissement primaire et secondaire de Genolier (EPSGE). Diverses variantes ont été étudiées par le Codir de l'AISGE afin de répondre au besoin en locaux. La variante d'une construction scolaire sur le site de Le Muids a été retenue, elle accueillera dans un premier temps les élèves de 5P à 8P des communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue, puis dans un deuxième temps les élèves de 5P à 8P des communes de Genolier, Givrins et Trélex.

A Saint-Cergue, une construction nouvelle remplacera les écoles actuelles qui sont vétustes et l'UAPE logée dans des porta-cabines. Les communes territoriales sont maîtres d'ouvrage. L'AISGE devrait racheter ces bâtiments une fois leur réalisation terminée.

Le Conseil Intercommunal a tenu 4 séances :

- le 17 février trois préavis : crédit complémentaire de CHF 80'000.- pour la création d'un poste de secrétaire général - traitements et indemnités du CI - règlement du CI
- le 13 avril un préavis : comptes 2015
- le 28 septembre trois préavis : budget - dépenses extrabudgétaires - autorisations générales de plaider
- le 30 novembre deux préavis : intention d'achat du bâtiment scolaire de St-Cergue - plafond d'endettement,

Tous ces préavis ont été acceptés.

Législature 2011-2016 : représentants de la commune de Genolier au CI Mmes Cécile Cuénoud, Myriam Bédard et Ivana Jatón pour le Conseil communal, M. Claude Bürki pour la Municipalité.

Législature 2016-2021 : représentants de la commune de Genolier au CI Mmes Cécile Cuénoud, Myriam Bédard et M. Luc Badan pour le Conseil communal, M. André Darmon pour la Municipalité.

La présidence est assurée par M. François Vauthier de Trélex.

CODIR AISGE : répartition des dicastères – Législature 2011-2016

Mme Florence Rattaz Présidente, M. Eric Hermann, vice-Président, M. Antonio Bilardo vice-Président

Dicastères	Délégués	Mandat(s)
1. FINANCES Responsable : Eric Hermann – Arzier-Le Muids	<u>Membres du CODIR</u> José Martin, Trélex	Elaboration du budget, rapport sur les comptes, contrôles des chiffres
2. SECURITE ET TRANSPORTS Responsable : Antonio Bilardo, Trélex	<u>Membres du CODIR</u> Danièle André, St-Cergue Danielle Pasche, Arzier-Le Muids	Etude et rapport concernant la sécurité et les transports des élèves
3. RESTAURANTS SCOLAIRES Responsable : Regula Jaunin, Givrins	<u>Membres du CODIR</u> José Martin, Trélex Florence Rattaz, Genolier	Contact avec Compass Group, le cuisinier, les surveillantes et les parents d'élèves
4. BATIMENTS & TERRAINS Responsable : Gérald Girardet	<u>Membres du CODIR</u> Antonio Bilardo, Trélex	Achat et entretien des bâtiments & terrains scolaires
5. CONSEIL D'ETABLISSEMENT Responsable : Regula Jaunin, Givrins	<u>Membres CODIR</u> 1/commune Danièle André, St-Cergue José Martin, Trélex Danielle Pasche Arzier-Le Muids Florence Rattaz, Genolier	Préparation du règlement-type, mise en place de l'organisation, participation aux réunions lors des Conseils d'Etablissement
6. DEROGATION, RELATIONS AVEC L'ECOLE & RELATIONS AVEC L'APE Responsable Eva Meier, Givrins	<u>Membres du CODIR</u> Paul Ménard, St-Cergue	Relations avec la Direction et le secrétariat ESGE, relations avec le Comité de l'APE.
7. ADMINISTRATION GENERALE & PERSONNELS (RH) Responsable : Florence Rattaz, Genolier	<u>Membres du CODIR</u> Eric Hermann, Arzier-Le Muids	Factures, comptes, correspondance générale, dossiers du personnel
8. PETITE ENFANCE Responsable : Danielle Pasche, Arzier-Le Muids	<u>Membres du CODIR</u> Danièle André, St-Cergue Antonio Bilardo, Trélex Eva Meier, Givrins Florence Rattaz, Genolier	Organisation de l'accueil de jours des écoliers.

CODIR AISGE : répartition des dicastères – Législature 2016-2021

Mme Florence Rattaz Présidente - Mmes Regula Jaunin et Louise Schweizer Vice-présidentes

Dicastère	Responsables	Membres
10. Administration générale	RATTAZ Florence	JAUNIN Regula
20. Finances	MENARD Paul	RAVENEL Yves
35. Bâtiments et terrains	ADAMS Scott	GIRARDET Gérald
50. Conseil d'établissement	JAUNIN Regula	RATTAZ Florence RAY Nicolas ROCHAT Odile SAMUEL Françoise
53. Transports scolaires	ROCHAT Odile	SAMUEL Françoise SCHWEIZER Louise
54. Cantines scolaires	REGULA Jaunin	SAMUEL Françoise
76. Accueil de la petite enfance	ROCHAT Odile	JAUNIN Regula RATTAZ Florence RAY Nicolas SAMUEL Françoise

5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires

Les restaurants fonctionnent à notre satisfaction. L'Abriroque fournit les restaurants scolaires primaires et les structures d'accueil, tandis que Scolarest confectionne les repas pour le secondaire. Tous les repas sont certifiés « Fourchette verte » et régulièrement testés et contrôlés.

5.3 Evolution de la population scolaire

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arzier-Le Muids	Primaire	150	152	162	169	179	180
	Secondaire	121	127	129	136	142	138
Genolier	Primaire	116	102	104	99	100	105
	Secondaire	133	127	97	99	108	104
Givrins	Primaire	60	57	60	42	61	50
	Secondaire	52	45	41	61	50	67
Saint-Cergue	Primaire	99	101	107	122	124	125
	Secondaire	105	117	121	107	99	99
Trélex	Primaire	99	98	92	89	80	92
	Secondaire	100	96	105	104	90	84
Totaux		1035	1022	1018	1028	1033	1044

Le coût moyen de l'élève primaire est de CHF 4'271.68 (CHF 4'344.30 en 2015)
Le coût moyen de l'élève secondaire est de CHF 5'815.33 (CHF 6'161.70 en 2015).

5.4 PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Les conventions PPLE sont signées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade). Les comptes sont intégrés dans les comptes de l'AISGE.

5.5 RAT (Réseau d'accueil des Toblerones) - aide à la petite enfance

L'offre des places d'accueil en structures collectives est passée de 316 en 2010 à 730 en 2016 tandis que le nombre d'accueillantes en milieu familial se monte en 2016 à 110 pour un nombre de places de 396. Le total de nombre d'heures de garde, toutes structures confondues est de 1'630'200 (soit une augmentation de 8% par rapport à 2015) pour 1'804 enfants accueillis.

Actuellement 91 enfants de Genolier bénéficient des possibilités d'accueil offertes par le réseau, crèches-garderie, UAPE ou AMF (accueillante en milieu familial).

Le montant total à charge de la commune (RAT/Structures/Aides individuelles) pour l'accueil des enfants est de CHF 284'017.14.

5.6 Cultes

Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante

Paroisse catholique de Nyon

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

6. POLICE

6.1 Police cantonale - SIR

Avec la fin des contrats des ASP, nous avons fait appel à la société de surveillance SIR qui patrouille régulièrement autour des bâtiments communaux. Ils collaborent avec la gendarmerie qui, avec leur nouveau mode de fonctionnement (poste mobile) est plus présente sur le terrain et plus à l'écoute des besoins communaux. Des rapports d'activité nous parviennent chaque semaine pour le SIR et chaque mois pour la police. De plus à chaque rencontre entre syndics de la ligne du NStCM, soit environ tous les deux mois, ils sont invités pour un bref échange (connaissance des manifestations, besoins spécifiques, suivi des plaintes...)

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2016 à CHF 367'044.--.

6.2 Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie

Divers contrôles de vitesse ont été effectués sur les routes cantonales de la commune, Duillier, Trélex et Cézille. Nous vous rendons compte régulièrement des infractions par le biais du Genolier Info.

6.3 Défense incendie

6.3.1 SDIS Nyon-Dôle

Troisième exercice dans sa nouvelle organisation pour le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) qui regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont. Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon à St-Cergue et de Genolier à Chésereux.

6.3.2 Rétrospective 2016

Le site de Genolier est intervenu en 2016 à 13 reprises, soit 8 interventions de moins qu'en 2015. Répartitions des alarmes : 2 feux, 5 alarmes automatiques, 2 sauvetages, 3 inondations, 1 sauvetage d'animal.

Lieux des interventions : 7 à Genolier, 4 à Givrins et 2 à Trélex.

Notre participation financière a été de Frs 71'235.--, soit Frs 38.-- par habitant

La commune est représentée au Conseil intercommunal par G. Richard. .

6.3.3 Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – Site de Genolier

La commune a été représentée à la Délégation Feu par G. Richard et J. Zucchello pour la Municipalité et N. Bolay pour le Conseil communal.

6.4 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – Aide à la population

Une suite sans histoire pour la nouvelle organisation qui avait commencé son mandat au 1^{er} janvier 2013. Déménagement dans de nouveaux locaux à Prangins.

Notre participation financière a été de Frs 29'017.--, soit Frs 14.90 par habitant.

La commune a été représentée au Conseil intercommunal par G. Richard et André Darmon depuis le 1^{er} juillet 2016.

7. SECURITE SOCIALE

7.1 Sécurité - Prévoyance sociale (72)

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques 71 et 72 en 2016 a été de CHF 4'733'410.25 (CHF 3'707'509.40 en 2015) ou environ CHF 2'497.84 par habitant.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

Protection incendie : L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont interrompus cette année, mais 3 BH vont être remplacées en 2017 et les autres ont été entretenues comme cela est d'usage.

Compteurs : L'année 2016 fut la 1^{ère} année où les relevés des compteurs d'eau ont pu être faits par radio. Malheureusement, un défaut technique sur les émetteurs radio nous a gâché le plaisir et un certain nombre de relevés n'ont pas pu être effectués à distance comme prévu. La fourniture de plus de 400 nouveaux émetteurs et leurs frais de remplacement ont heureusement été assumés par leur fournisseur.

Assainissement de SIDEMO : Les travaux d'assainissement de la station de traitement de la source du Montant (SIDEMO) terminés en 2015 sur les trois lignes de traitement nous donnent entière satisfaction.

SABOIS-Nappe de la Cézille : la nouvelle convention incluant la source du Montant et l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille a fait l'objet d'un Préavis courant 2016 et a été adopté par le Conseil communal des trois communes concernées, soit Gland, Arzier-le-Muids et Genolier. Cette convention est en instance de validation par l'Etat conjointement avec la demande de renouvellement de la concession du Montant, couplée à la demande d'une nouvelle demande de concession pour la nappe inférieure de la Cézille.

SAPAN-Nouveau réservoir : en tant que membre de la SAPAN, nous sommes également concernés par la construction du nouveau réservoir situé à l'Asse, Cette construction a démarré en 2016 et sera terminée en 2017 avec les différents nouveaux raccordements et extensions du réseau prévus. La SAPAN reste une ressource importante de secours et d'appoint en cas d'étiage.

De nouveau exceptionnel le manque de précipitations cette année : contrairement à 2013 et 2014, l'alimentation en eau potable, par les sources du Bas des Côtes de notre réservoir communal du même nom, a du être interrompue comme en 2015 plus de trois mois, et la situation ne s'est pas améliorée cet automne ! Heureusement que la source du Montant a pu satisfaire nos besoins, exceptés les tout derniers jours de l'année 2016 et le début 2017, où nous avons du recourir à un complément d'eau du Lac via la SAPAN, comme ce fut le cas en 2011 ! Sur le plan statistique, en 2016, le puits du Montant a refoulé à la station et celle-ci a traité pour les trois communes partenaires (Arzier-Le Muids, Gland et Genolier) le total de 1'063'594 m³, dont 182'733 m³ pour Genolier (fontaines et arrosages inclus). Nos captages de sources du Bas des Côtes ont permis de fournir 44'421 m³ d'eau effectivement consommée par le réseau communal.

9. DIVERS

9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la commune de Genolier

Associations	But	Représentant	Membres Conseil
NStCM SA	Transports, voyageurs	CA : FRA AG : GRI	
STI Service technique Genoud Sàrl	Contrôle plans des constructions	GGI	
Conseil régional du district de Nyon	Association pour l'aménagement de la région nyonnaise	CI : GRI Suppléante : FRA	
SADEC SA	Traitement des déchets	CI : GRI Suppléant JZU	
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte	CI : GRI et ADA	Conseil MM. Tissot et Sublet
SAPAN SA	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise	AG : JZU	
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs	CODIR : FRA – GGI CI : ADA et GRI suppléants	Conseil Mmes Bédard, Weber M. Badan
OMSV (Fondation zone sanitaire IV)	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale, en relation avec les partenaires régionaux	AG : FRA Suppléant GRI	
ORP Office régional de placement	Structure destinée à faciliter la réinsertion professionnelle rapide des chômeurs	AG : FRA Suppléant GRI	
La Forestière	Production du bois Organisation de la vente groupe	ADA	
ORPC	Organisation de protection de la population dans le district	ADA Suppléant JZU	
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	FRA Suppléant GRI	
ARAS Régionalisation de l'action sociale	Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions de la loi sur la protection de la jeunesse et application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes	FRA Suppléant GRI	
Genolier Càd SA	Chauffage à distance au bois	CA : C. Bürki, président CA : JZU AG : FRA	Conseil M. Badan M Stäger M. Hofer
Centre funéraire	L'Exploitation du centre funéraire Régional de Nyon	GRI	
RAT	Accueil de la Petite Enfance	FRA Suppléant GRI	
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CODIR : JZU- ADA CI : GGI, Président FRA, membre	Conseil MM. Tissot et Valero
SDIS Nyon-Dôle	Gestion groupe sapeurs-pompiers Genolier-Givrins-Trélex	GRI Suppléant JZU	

Délégation feu Genolier-Givrins- Trélex		GRI et JZU	Conseil M. Bolay
ACP	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie	CODIR : GRI CI : GGI	
PJV Parc jurassien vaudois	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Jura	ADA	
SIDEMO-SABOIS Service intercommunal de distribution d'eau du Montant	Gestion de la station avec Gland et Arzier	JZU Suppléant GRI	

Autres participations :

- Hôpital de Nyon
- Romande Energie
- SPA
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud
- Service intercommunal pour la notification
des commandements de payer et
communications de faillites
- CBOVd – Chambres des Bois de l'Ouest Vaudois
- Sodefor II (Ste coopérative pour
la fabrication et la commercialisa-
tion de bois déchiqueté)
- Centre historique de Chiblins
- La Forestière
- ADCV
- UCV

9.2 Conseil Régional

La participation financière de la commune de Genolier aux activités du Conseil régional a été de CHF 38'900.-, soit CHF 20.- par habitant. En outre un montant solidaire de CHF 10'000.- a été versé en soutien à NRTV, notre télévision régionale.

Florence Rattaz a été membre du comité de direction (CODIR) jusqu'au 30 juin 2016 et Georges Richard a représenté la commune au Conseil intercommunal.

Les points forts des activités en 2016.

Le Conseil régional consolide ses trois axes d'action : la construction institutionnelle avec de nouveaux outils de gestion, la réalisation de partenariats autour d'objectifs communs et l'accompagnement dynamique de projets.

Nouveaux statuts

Des statuts renouvelés qui précisent les objectifs ainsi que l'organisation et encouragent la participation des délibérants communaux aux débats et décisions du Conseil Intercommunal.

DISREN

L'entrée en force du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), 37 communes ont adhéré au but optionnel.

Télé-Dôle SA

La reprise des actions de Télé-Dôle SA par le Conseil régional a permis de réorganiser cette entité en une société d'équipements touristiques et de redéfinir les conditions de mise en valeur du domaine skiable transfrontalier.

Les engagements partenariaux :

Transports publics

Le programme des transports publics poursuit l'atteinte de ses objectifs, on observe la poursuite de l'évolution des fréquentations sur les lignes régionales (+ 6 %) et les lignes urbaines (+13,5 %).

Le Conseil régional confirme encore son rôle de médiation et de conseils aux porteurs de projet :

Réseaux agro-écologiques

Les réseaux agro-écologiques ont dédié 660 ha de surface agricole à la biodiversité : prairie, fleur de foin, plantations indigènes.

Contrat corridor lac-pied du jura

Le contrat de corridor biologique lac-pied du jura qui renforce la biodiversité dans les secteurs non-agricoles

Maison des Vins et abattoir régional

75 viticulteurs (à fin 2016) et plus de 300 agriculteurs, éleveurs et bouchers s'engagent pour maintenir leurs marchés de proximité grâce aux projets de la Maison des Vins de La Côte et de l'abattoir régional.

Il s'agit d'un résumé des activités du Conseil régional en 2016. Pour plus de détails, voir www.regionyon.ch.

9.3 Sociétés locales

Les statuts des sociétés suivantes sont déposés auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Gym hommes
- Gym Dames – Gym filles
- Cercle des Tillots
- La Boule Joyeuse (Société de Pétanque)
- ACG (Association Carnaval Genolier)
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Cagnotte La Genollière
- Amicale des Sapeurs-pompiers
- Bibliothèque Matulu
- APE – Association des parents d'élèves
- Grande Brocante

Les différentes sociétés sportives ou de loisirs de la commune sont très dynamiques. Une séance de discussions et d'échanges concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points a lieu chaque année avec la Municipalité. En cas de problèmes, cette dernière joue son rôle de facilitateur.

10. RELATIONS AVEC LA POPULATION

Durant 2016, les manifestations (invitations) suivantes ont été organisées :

- Apéritif du Nouvel An
- Sortie des aînés au mois de mai
- Réception des jeunes de 18 ans
- 1^{er} août
- Visite de la caserne
- Visite du Bois de Chênes
- Noël des aînés, repas midi

11. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2015 DE LA COMMISSION DE GESTION

Néant

12. COMPETENCE A LA MUNICIPALITE D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Fr. 16'000.-- / Aménagement bureau du greffe.

13. AUTORISATION GENERALE ACCORDEE A LA MUNICIPALITE POUR L'ACQUISITION OU L'ALIENATION D'IMMEUBLE ET DES DROITS REELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES POUR UN MONTANT DE Frs 100'000.--

Fr. 17'500.-- / Cession des actions Télé Dôle au Conseil Régional

14. CONCLUSION

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal et à son bureau, qu'à tout le personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le rapport municipal No 17/2017 concernant le rapport de gestion 2016

Où le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- 1) d'adopter le rapport de gestion 2016 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2016

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 avril 2017 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :
La Syndique F. Rattaz-Sage la secrétaire : D. Jayet



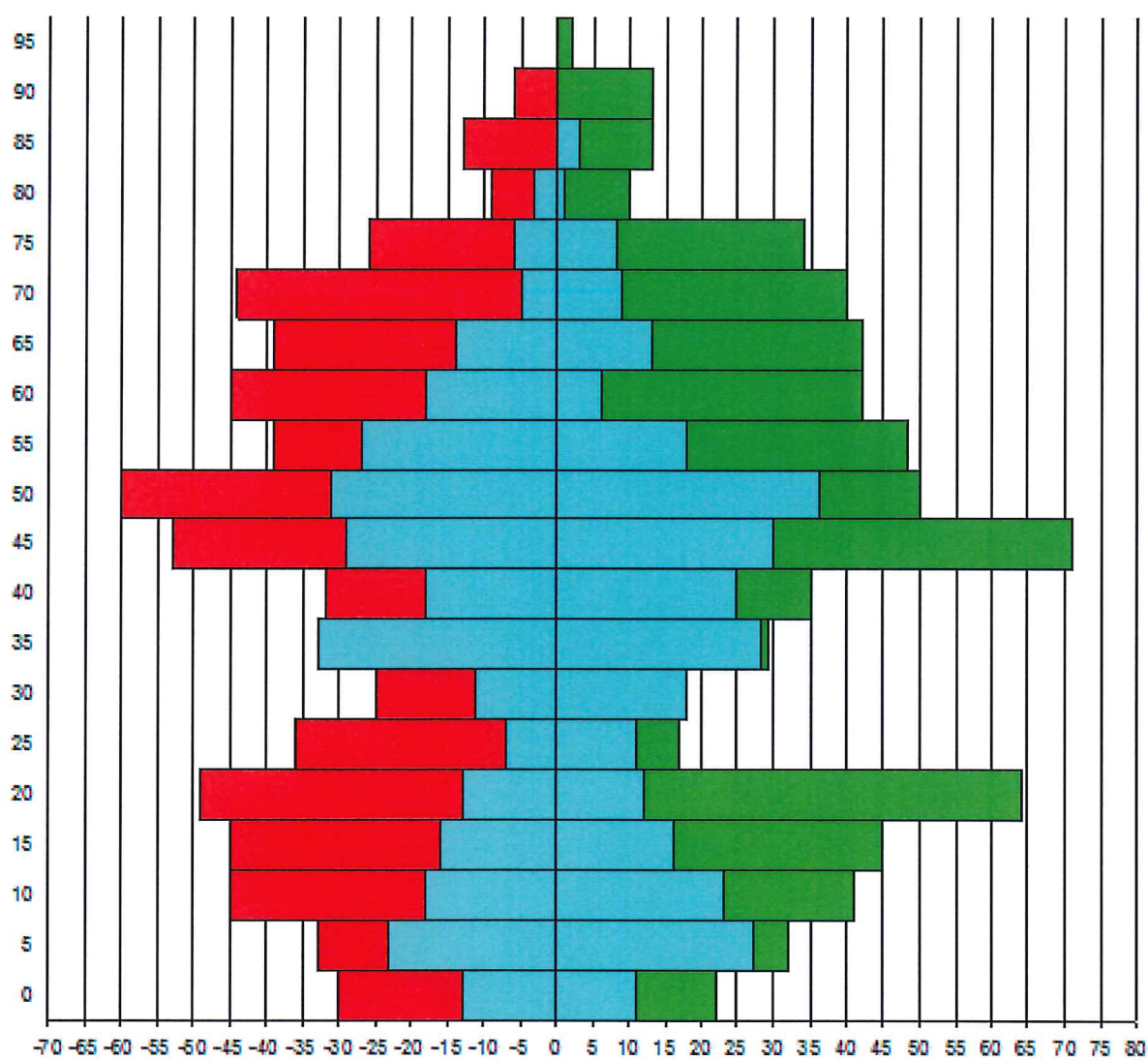
Annexes : N° 1 – Pyramide des âges
N° 2 – Statistique des habitants
N° 3 – Liste des abréviations
N° 4 – Directive concernant les indemnités fixes et les vacances

Genolier – Liste – Pyramide des âges

Situation de la commune au 16.01.2017

Pyramide des âges

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



Genolier – Liste – Statistique des habitants

Situation de la commune au 16.01.2017

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Habitants commune (P+S)					
Habitants dans la commune :	1948	181	181	809	777
- Suisses :	1329	108	118	565	538
- Etrangers :	619	73	63	244	239
Résidents principaux :	1919	179	180	796	765
- Suisses :	1307	108	117	555	529
- Etrangers :	612	73	63	240	236
Résidents secondaires :	29	2	1	14	12
- Suisses :	22	2	1	10	9
- Etrangers :	7			4	3
Résidence principale					
De sexe féminin :	974	179		796	
De sexe masculin :	945		180		765
Etat civil					
Célibataires :	797	179	180	211	227
Marié(e)s :	893			450	443
Veufs (Veuves) :	61			48	13
Divorcé(e)s :	128			72	56
Marié(e)s/séparé(e)s :	34			14	20
Non marié(s) :					
Partenariat :	6				6
Partenariat séparation :					
Partenariat dissous :					
Religion					
Catholiques :	528	49	34	231	212
Protestant(e)s :	490	12	15	225	238
Sans confession :	629	78	96	227	228
Autres :	274	40	35	112	87
Divers					
Conseillers communal :	43			11	32
Conseillers bourgeoisial :					
Pompiers :	20			3	17
Pompiers exemptés :					
Protection civile :					
Militaires :					
Bourgeois :					
Electeurs communal :	1251			635	616
Electeurs cantonal :	1044			538	506
Electeurs fédéral :	1044			538	506
Electeurs bourgeoisial :					
Prop. de chiens :	108			41	67
Etrangers, Permis					
Permis B :	198	23	20	79	76
Permis C :	340	36	34	129	138
Permis Ci :	3			2	1
Permis D :	48	7	5	18	16
Permis F :	1			1	
Permis G :					
Permis L :	14	1	1	9	3
Permis N :					
Permis S :					
Autres permis :					
Contrôle des habitants					
Faux habitants :					
Faux résidents :	1			1	

Associations	Définition
ACP	Association intercommunal d'un couvert à plaquettes et bois énergie
ADCV	Association des communes vaudoises
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Régionalisation de l'action sociale
Centre funéraire Nyon	Exploitation du centre funéraire régional de Nyon
Cie NStCM	Compagnie du Nyon-St-Cergue-Morez
Clinique dentaire scolaire	
Conseil Régional du district de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon
Genolier C&D SA	Chauffage à distance au bois
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins
OMSV	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale
ORP	Office régional de placement
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
PJV	Parc Jurassien Vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes
SADEC SA	Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
SDIS site Genolier	Service de défense incendie Genolier-Givrins- Trélex
SDIS Nyon-Dôle	Service de défense incendie du district de Nyon
SIDEMO	Service intercommunal de distribution d'eau du Montant
SODEFOR	Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté
STI	Service technique intercommunal
TéléDôle	Promotion de développement touristique La Dôle
UCV	Union des communes vaudoises

Abréviations courantes : liste non exhaustive

LAT – loi sur l'aménagement du territoire

EU/EC : eaux usées/eaux claires

BH : borne hydrante

ESP : eau sous pression

PAC Bois de Chênes : plan d'aménagement cantonal

PDCom : plan directeur communal

PGEE : plan partiel d'évacuation des eaux

PPA : plan partiel d'affectation

PPE : propriété par étage

PGA : plan général d'affectation

FRA : Florence Rattaz

GGI : Gérald Girardet

JZU : Jean Zucchello

ADA : André Darmon

GRI : Georges Richard





COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
 tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
 www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

MUNICIPALITE DE GENOLIER DIRECTIVE CONCERNANT LES INDEMNITES FIXES ET VACATIONS (document interne)

1. La fixation du montant des vacances est du ressort du Conseil Communal, le présent document en fixe les modalités d'application.
2. Les vacances se composent d'un montant fixe et d'un montant variable, les frais et les kilomètres sont également remboursés
3. Le montant fixe annuel (acquis au prorata si l'activité n'a pas duré toute l'année civile) est destiné à rémunérer le Municipal pour son activité et comprend :
 - Les séances de Municipalité
 - La lecture du courrier y relatif
 - La préparation de ces séances
 - La participation au Conseil Communal

Les charges sociales sont déduites de ce montant (AVS-LAA-LAAC)

4. Le montant variable consiste en une rémunération basée sur le temps consacré par le Municipal à des réunions, séances avec des prestataires (STI, architectes, avocats, par exemple), rendez-vous de chantiers, préparation des séances du Conseil Communal, manifestations durant lesquelles sa présence est obligatoire, représentations nécessaires au bon fonctionnement de la commune ou à la rédaction de courriers, préavis, etc.
 Le temps consacré est comptabilisé, il est arrondi à la ½ heure la plus proche. S'il est inférieur à ½, il n'est pas compté et la prestation fournie est déclarée comprise dans le montant fixe (point 3).
 Le temps comptabilisé débute au moment où le Municipal quitte le village si l'activité a lieu à l'extérieur et se termine au moment où il rejoint la commune.
 Le temps consacré à un repas facultatif n'est pas pris en compte et il est décompté 1 heure pour un repas obligatoire.

Ce montant variable est majoré des indemnités vacances et jours fériés, les charges sociales mentionnées au point 3 en sont déduites.

5. Les frais doivent être limités au maximum et leur remboursement s'effectue uniquement sur la base de justificatifs visés par le Syndic.
 Un montant forfaitaire est attribué pour l'utilisation d'appareils téléphoniques, d'ordinateurs ou de consommables personnels.

6. Les déplacements hors commune sont remboursés sur une base kilométrique au départ de Genolier. Dans la mesure du possible, les Municipaux se regroupent pour des déplacements communs. Le billet de train (1^{ère} classe) sera remboursé pour d'éventuels déplacements de longue distance.
7. Si, par sa fonction, le Municipal participe à des Conseils, à des Fondations, à des Associations, etc, les indemnités touchées seront :
 - Versées à la bourse communale pour ce qui concerne les dividendes.
 - Conservées par les Municipaux en ce qui concerne les jetons de présence ou indemnités de même nature. Dans ce cas, le Municipal ne pourra faire valoir un droit aux vacances, même si l'indemnité reçue est inférieure au montant de la vacation municipale. Les frais de déplacement sont toutefois remboursés.

De même, il informera le Syndic et le boursier et leur communiquera les montants perçus (selon les dispositions cantonales en vigueur).

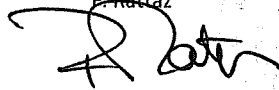
8. Les Municipaux tiennent en permanence une liste détaillée des vacances, ils la mettent à disposition du Syndic, respectivement du Municipal des finances. Un décompte est effectué deux fois par année juin et décembre.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2017

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

F. Rattaz



la secrétaire :

D. Jayet

